

### Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

SAMEDI 26 JANVIER 1985

286

PRIX ANTILLES 2 F 50 FRANCE 3 F.

Pour la construction

d'un parti ouvrier

Pour l'émancipation

Martinique et de

Pour la reconstruc -

tion de la IVéme

Internationale.

révolutionnaire

Martinique et

Guadeloupe.

des peuples

Guadeloupe.

«LE VRAI CORBEAU PREND ENCORE SON ESSOR»

Les procès continuent en Guadeloupe, et tout comme les yeux des derniers colonisés de l'empire français sont tournés vers la Nouvelle Calédonie, ils le sont aussi vers les tribunaux de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre. Et même s'ils n'approuvent pas forcément les actes supposés ou réels de tous ces militants inculpés ou en «fuite», la jeunesse et les travailleurs des Antilles sont fiers de ces hommes et femmes que la justice coloniale prétend juger. Mais cela, les juges coloniaux ne peuvent ni le percevoir, ni le ressentir. Nous qui vivons et luttons dans ce peuple, nous le savons. Nous savons que notre peuple ne souhaite ni que les inculpés se justifient, ni qu'ils s'excusent, ni qu'ils réclament la clémence de ceux qui se sont érigés en juges, mais qui ne sont qu'une partie de l'Etat qui nous opprime. En effet, ces juges prétendront juger au nom du peuple français, mais il nous étonnerait beaucoup que le peuple français, le vrai peuple français, celui des travailleurs, des pauvres, des exploités, dument informé de l'histoire des exploités des Antilles, de la situation sociale et économique réelle des Antilles, de la conduite réelle des gouvernements depuis un siècle dans ces prétendus DOM et TOM, il nous étonnerait beaucoup que ce peuple approuve ceux qui prétendent juger en son nom. Les travailleurs, les peuples des soi-disant DOM et TOM ont raison de se sentir fiers quand leurs fils et filles sont trainés devant les tribunaux colonialistes.

La plupart des accusés sont des travailleurs, des gens de la population, et cela est bien significatif. Il y a 18 ans, des dizaines de jeunes passèrent devant les tribunaux de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre. On leur faisait payer les manifestations violentes de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre. C'était aussi des travailleurs, des pauvres! Mais là où les tribunaux coloniaux emprisonnent, c'est le signe qu'il y a des gens qui luttent. Pour l'instant, ce ne sont que les militants, quelques poignées d'hommes et de femmes, qui s'opposent à la présence de l'impérialisme français dans nos pays Et comme disait, un paysan Russe révolté devant ses juges, à l'époque des tsars, «je ne suis pas le corbeau, seulement un oisillon. Le vrai corbeau prend encore son essor». Et la révolte paysanne combinée à la révolution ouvrière - le vrai corbeau - allait balayer le régime des tsars, et bouleverser l'histoire du monde.

Les juges à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre auront le choix de condamner durement les militants inculpés, ou de comprendre que l'ensemble de la situation qui a conduit aux actes supposés ou réels de ces militants, ne se réduit pas une affaire qui peut se régler dans un prétoire.

Le refus du gouvernement, qui est leur autorité de tutelle, de prendre en considération sérieusement le problème de la décolonisation des DOM et TOM, autrement qu'«à chaud», comme en Nouvelle Calédonie, ne peut que persuader plus encore que la seule voie, la

(Suite page 4)

Guadeloupe

# DE L'AFFAIRE SODEG A LA CRISE

La crise ouverte au sein de la société Antilles-Automobiles, gérée par les frères Audebert, Jean et Philippe, remet en mémoire l'affaire de la SODEG qui avait éclaté en 1981, mettant en cause les deux mêmes Audebert. Le scandale reposait sur le détournement d'environ 5 milliards de centimes, qu'on n'a ja-

Au mois d'octobre 1981, Jean Audebert avait été gardé à vue pendant 24 heures au commissariat de Pointe-à-Pitre, puis libéré, alors que son frère Philippe était incarcéré, pour peu de temps.

Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Mitterrand, l'administration avait prétendu que l'affaire SODEG seserait tirée au clair, que l'enquête sur les 5 milliards détournés suivrait son cours.

Mais le silence se fit sur cette affaire après que deux boucs émissaires, Mi-

chaux et Komla, aient été emprisonnés pendant quelques mois, «pour les besoins de l'enquête». Même de ceux-là qui ont été finalement libérés, on n'a plus entendu parler. Nous croyons même que Michaux a ensuite bénéficié d'un prêt important d'une autre banque pour ouvrir une entreprise bien à lui cette fois!

Raymond Viviès avait lui aussi été touché par cette affaire de la SODEG, et il est aujourd'hui mis en cause par le journal l'Endépendans comme ayant touché de fortes sommes de la part des frères Audebert, sommes versées par la société «Antilles automobiles». Et Viviès de clamer son innocence en disant qu'il a été payé comme vendeur de voitures, notamment aux municipalités!

Qu'en est-il exactement de cette affaire SODEG? Ce n'est pas ceux qui actuellement représentent la justice qui nous l'apprendront jamais. Car malgré toutes les déclarations du gouverne-

mente selon lesquelles il irait jusqu'au fond de cette affaire, celle-ci a bel et bien été une nouvelle fois enterrée.

Quoi d'étonnant alors à ce que la population fasse des rapprochements, des constatations, comme par exemple le fait que la plupart des gens cités plus haut sont aujourd'hui propriétaires de grandes villas dans la cité de luxe nouvellement construite sur la route de la Pointe des Châteaux à St-François!

Si ceux qui peuvent se permettre de détourner des milliards ne sont pas poursuivis, c'est que ce sont des gens du monde des capitalistes, et que l'État est le leur, qu'il est à leur service.

Mais ce sont ces mêmes gens qui sont impitoyables envers les travailleurs et les licencient pour la disparition de n'importe quelle broutille dans leurs entreprises. Et en plus ils nous assè nent des leçons de morale sur l'honnê-

### Martinique EDF: GREVE CONTRE L'AUSTER

Il existe actuellement parmi les travailleurs d'EDF un véritable mouvement de lutte contre l'austérité et contre ceux qui l'appliquent aux travail-

Cette semaine, c'est l'un des grands chefs d'EDF, le chef du personnel, un certain Mr Daures qui était en visite à EDF-Martinique. Et les travailleurs en ont profité pour lui poser quelques questions sur les revendications en matière notamment d'effectif qui n'étaient pas satisfaites.

Aussi, le vendredi 18, les travail-

leurs étaient bien 150 à l'assemblée générale convoquée au siège social, et là ils décidèrent d'aller entendre de vive voix ce que leur proposait M. Daures, et les autres responsables d'EDF. Ces messieurs quant à eux, sans doute parce qu'ils ne se sentaient pas trop rassurés prirent la précaution de s'asseoir non loin de la porte : on ne sait jamais, «si

De fait, il y eut une centaine de travailleurs à pénétrer dans la vaste salle de réunion, et à chaque entrée d'un nouveau groupe de travailleurs, il faut bien voir comment ces messieurs regardaient d'un œil inquiet les «envahisseurs».

C'est peut-être cette ambiance lourde et assez peu détendue pour ces messieurs de la direction qui fit qu'ils se montrèrent moins têtus que d'habitude Alors que d'ordinaire ils n'offraient aux propositions ouvrières que des réponses brutalement negatives, ils ont promis pour cette fois de débloquer quelques postes. Les travailleurs d'EDF ne sont cependant pas des naïfs et restent déterminés en attendant que ces propositions soient suivies d'effets.

#### GREVE DES TAXIS Martinique:

#### LES RESPONSABILITÉS DES GROS CAPITALISTES.

La grève des taxis continue en Martinique sans qu'il soit possible d'en prévoir la fin. Ainsi, la conférence de concialiation qui devait avoir lieu entre chauffeurs de taxis, Roger Albert et la Préfecture sous l'arbitrage du Conseil Régional s'est soldée par un fiasco.

En effet, Roger Albert refuse carrément qu'un partage du marché soit fait entre les chauffeurs de taxis et les cars transporteurs de touristes. Même la dernière proposition, à savoir baisser la

part des taxis à 65 % du marché à été rejetée par lui.

Ce que Roger Albert veut, c'est la liberté totale, à savoir la liberté pour lui de se remplir les poches, même si c'est en mettant sur la paille plusieurs dizaines d'artisans propriétaires de leurs

Pendant ce temps, les compères du même Roger Albert sont en train d'ameuter l'opinion sur les milliards que l'économie martiniquaise aurait perdus à cause de la grève des taxis.

Pour ces messieurs, le responsable ne serait pas le gros capitaliste qui veut affamer tout le monde, mais ceux qui se battent pour protéger leur gagne-

Malgré toute cette campagne de presse déclenchée contre eux, les chauffeurs de taxis tiennent bon et ne veulent pas être les victimes consentantes d'un rapace.

#### Guadeloupe 25 JANVIER - 31 JANVIER - 6 FÉVRIER : NOUVEAUX PROCES CONTRE DES ANTI COLONIALISTES

#### Une mobilisation de tous est nécessaire

Ces prochaines semaines seront marquées encore par le déroulement à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre de plusieurs procès où les accusés seront des militants anti-colonialistes.

Le vendredi 25, c'est au tribunal de Basse-Terre que comparaitront Luc Reinette, Humbert Marboeuf et Leila Cassubie, impliqués par la justice dans l'affaire de l'attentat de la préfecture revendiqué par l'ARC en novembre 1983.

Une voiture piégée introduite à l'intérieur du parking de la préfecture avait explosé à une heure où de nombreux employés de la préfecture étaient présents. Plusieurs personnes avaient été blessées.

Le 31 Janvier, le procès de M. L. Peter, J. Nankin, H. Pératout, M. Sydney, L. Reinette, militants indépendantistes impliqués dans un autre attentat celui de la Tour Secid qui détruisit les locaux de RCI, reprendra devant le tribunal de Pointe-à-Pitre. Ce procès avait débuté les 20 et 21 décembre dernier et avait été suspendu suite à la demande des avocats de la défense qu'il soit reporté devant une juridiction plus neutre que celle de Pointe-à-Pitre.

Quelques jours plus tard, le 6 février, se déroulera au tribunal de Pointe-à-Pitre, un autre procès, celui

de Eugénie, Olimé, militants anticolonialistes, et Céleste, dirigeant de Combat Ouvrier. Cette affaire est liée à la découverte en juin 1984 par des gendarmes de substances explosives dans une cabane.

Quelle que soit l'importance de chacune de ces affaires, se sont des affaires qui se déroulent dans le cadre d'une situation politique bien caractérisée, ce sont des affaires politiques et non pas de droit commun. Et la façon dont ont été menées enquêtes et instruction, montre qu'il s'agit de juger des personnes qui sont contre le système actuel et qui à un titre ou à un autre, pourraient être ou ne pas être impliquées dans l'une quelconque de ces affaires.

Pour notre part, nous dénions tout droit à la justice coloniale française d'être en même temps juge et partie.

Il ne revient pas à des juges venus de 7.000 km liés à l'appareil administratif, politique, répressif de l'état colonial, de juger des hommes et des femmes qui affirment lutter contre ce système.

La population de ce pays peut ellemême dire ce qu'elle pense de leur lutte, celle des uns, celle des autres, dire ce qu'elle trouve bon pour elle ou non, ce qui peut faire avancer son combat contre l'oppression coloniale et l'exploitation capitaliste. Le dire et en débattre largement et démocratiquement et prendre en fonction de cela des dispositions.

Mais la justice coloniale, elle qui en fin de compte garantit l'ordre des riches, de ceux qui dirigent, exercent des violences ou humilient, ne peut en aucune manière, porter un jugement et infliger des peines aux femmes et aux hommes qui se trouvent impliqués dans ces procès. Elle ne représente aucunement la population.

La population, les travailleurs, les pauvres de ce pays ne sont pas dans le même camp que les oppresseurs et tous ceux qui représentent leur ordre. Ils peuvent le dire clairement en manifestant leur solidarité avec les emprisonnés politiques contre les oppres-

seurs coloniaux.

Pour l'heure, différentes organisations politiques, syndicales ou journaux, Groupe des Parents et Amis, Comité Basse-Ter rien de soutien aux emprisonnés politiques, GRS, MPGI, Combat Ouvrier, MASU, UDIC, UIG-CFDT, Jougwa, ont décidé de mener ensemble certaines actions de mobilisation, tels des appels communs à un meeting le mercredi 23 janvier à Pointe-à-Pitre et des rassemblements devant le tribunal de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, le jour des procès.

### Faut pas prendre les CRS du bon dieu pour des canards sauvages!

Un conseiller municipal du Gosier, arrêté par erreur répondant à un journaliste sur l'erreur dont il a été victime de la part des CRS, a dit :

«Et que diraient-ils, eux, CRS, si des gens faisant une erreur, les prenaient pour des canards sauvages!».

Cette phrase prononcée en direct à 7 h sur une radio, disparut ensuite du reportage lors des «journaux» de 8 h et 13 h!

Il ne fallait évidemment pas encourager les gens à aller à la chasse aux canards sauvages!

#### L'INSPECTEUR LAGUERRE SUSPENDU DE SES FONCTIONS

L'arrestation du leader du MPGI, Luc Reinette en novembre 1984 à bord d'une camionette contenant certaines armes, avait été suivie, quelques jours plus tard, de l'interpellation d'un officier de police, l'inspecteur Laguerre.

En effet, il apparaissait à la police, que l'une des armes retrouvées avait appartenu à cet officier de police.

Celui-ci n'était d'ailleurs pas seul dans le cas. Les armes trouvées dans le véhicule, avaient, pour ce que l'on sait, des propriétaires, mais d'après ces derniers, elles avaient été volées ou perdues et n'étaient donc plus en leur possession.

A la suite de cette interpellation, où il était entendu au commissariat de Pointe-à-Pitre, l'inspecteur Laguerre ne se trouvait sous l'effet d'aucun chef d'inculpation.

Plus d'un mois après, on apprend que cet officier de police fait l'objet d'une suspension de ses fonctions d'après R.F.O sur ordre du procureur de la république, et des policiers appartenant, à un autre corps de police seraient arrivés de Paris pour suivre cette affaire

Pour l'instant l'affaire en est là. Cela dit, le journaliste qui donnait cette information sur RFD, soulignait que cette affaire pourrait entrainer un certain mécontentement au sein du corps de la police locale qui avait réagi lors de l'interpellation de Laguerre. Une telle réaction pourrait bien se renouveler, d'autant que l'administration coloniale montre bien qu'elle préfère faire confiance à des policiers blancs, ceux qui comme elle, viennent de 7000 Km et qui n'ont aucun type de lien avec la population locale.

En définitive, on peut se demander si le rebondissement de l'affaire de l'inspecteur Laguerre ne se situe pas davantage dans le cadre général d'une situation politique coloniale que dans celui d'une enquète policière ou judiciaire.

# Martinique: TRINITÉ: FIN DE LA GREVE

C'est finalement le mercredi 16 que les travailleurs de l'hôpital de Trinité ont suspendu leur grève pour une durée de 15 jours. En effet, après l'annonce du fait qu'il n'y avait aucune demande de prêt qui avait été faite dans le pas

### LA «PERQUISITIONNITE» DES CRS ET GENDARMES SE POURSUIT!

La semaine dernière, les forces de répression s'en sont prises à plusieurs membres d'organisations anti-colonialistes, sympathisants de ces organisations, ou à leurs parents et relations. Certains ont été inquiétés parce qu'on les avait confondus avec quelqu'un d'autre! Toutes ces personnes ont vu les gendarmes débarquer chez elles, perquisitionner. Elles ont été emmenées et gardées pendant plusieurs heures dans les locaux de la gendarmerie. Pendant deux jours, les forces de répression se sont fixées sur la commune du Gosier, où elles ont d'ailleurs trouvé une réponse ferme de la part des habitants! Elles durent utiliser des grenades lacrymogènes pour se dégager . La maison de Mme Albert Montout fut perquisitionnée, puis le domicile d'une autre gosiérienne, Marie-Georges Michel, celle-ci fut mise en garde à vue pendant 36

Des membres de l'association Sportive gosiérienne ont été interpellés chez eux : Philippe Dariou, et Patrick Montout. Mais ce dernier étant absent, les gendarmes emmenèrent son frère à sa place!

On se souvient aussi qu'un conseiller municipal du Gosier fut aussi interpellé «par erreur».

D'autres perquisitions ont eu lieu à Raizet, et aussi à Grand-Camp, où le domicile d'une employée des Nouvelles Galeries aurait été «visité» par les gendarmes. Son mari à été interrogé. Elle aussi, sur ses opinions, ce qu'elle écoute, ce qu'elle lit comme journal! etc.

Nombreuses sont donc les personnes qui ont été perquisitionnées et gardées à vue, de façon infructueuse sembleut-t-il pour les gendarmes. Car ceuxci annoncent bien haut toute découverte faite au domicile d'un anti-colonialiste. Telles ces armes découvertes à l'assainissement, et qui se révèlent être des armes anciennement de 4e catégorie, qui étaient en vente libre il y a peu de temps. On se demande si les gendarmes allaient perquisitionner les maisons des riches, quelles sortes d'armes ils y

trouveraient!

Mais les forces de répression investissent les quartiers pauvres, tel le quartier de Grand-Baie, où ont été découvertes d'autres armes, ainsi que du matériel volé. Les perquisitions se font semble-t-il un peu au hasard, et cela peut tomber sur le domicile de petits voleurs, ou sur celui d'anti-colonialistes à qui sont reprochés avant tout leurs convictions politiques. De la même façon lorsque des barrages routiers sont installés, les voitures sont fouillées au hasard. Et tout cela finalement occasionne beaucoup de désagréments pour la population. D'autant plus qu'à ce rythme, aucun travailleur, aucun jeune n'est à l'abri d'une éventuelle perquisition ou garde à vue!

Quant aux anti-colonialistes, qui sont visés, cela ne les trouble pas, beaucoup. En agissant ainsi l'Administration Coloniale leur fourni une occasion supplémentaire de rameuter la population contre ses forces de gendarmerie

et de CRS!

### Basse-Terre: LES EMPLOYÉS DE CHEZ PENCHARD EN COLERE

Jusqu'à ces jours derniers, Penchard pouvait se vanter d'être un patron obéi et même craint. Mais le vendredi 18 janvier, tout Basse-Terre pouvait lire des pancartes apposées devant le libre-service, qui dénonçaient le «dictateur» Penchard. C'est surtout cela que les employés de chez Penchard ont voulu faire cesser en déclenchant leur grève. Bien sûr ils ont établi une liste de revendications, mais avant tout ils voulaient se dresser face à Penchard, lui montrer que désormais ils feraient respecter leurs droits. Et c'est donc la tête haute qu'ils reprirent le travail le mardi sui-

et toutes sortes d'ordres autoritaires sans rapport avec le travail prévu pour un employé de commerce.

Vendredi dernier les employés sont donc allés déclarer leur colère à Penchard. Ils étaient accompagnés par un syndicat F.O. Eh bien, Penchard a trouvé cela trop fort : ses employés, ceux qu'il aurait aimé considérer comme ses esclaves, oser lui parler sur ce ton! Alors Penchard s'est faché tout rouge. On l'a même vu menacer ceux qui le contestaient. Mais cette fois il ne les a pas convaincus par son cinéma. En

en force devant le libre service, ensuite ceux de quatre personnes, chômeurs ou employés de la Chambre de commerce, dont Penchard est le président. Ces derniers expliquaient que Penchard les avait prévenus qu'il y aurait de la bagarre et qu'il les avait payés.

Finalement après beaucoup de colère et de menaces (il a promis, pendant les négociations, de licencier deux personnes) Penchard a cédé sur un certain nombre de points : le licenciement annoncé avant la grève, une prime d'ancienneté, l'obligation de balayer. Toutefois les employés restent vigilants Le

#### Guadeloupe.

### FERMETURE DES ENTREPRISES AUDEBERT : les déboires des riches et ceux des pauvres.

(Editorial diffusé dans les entreprises le 19/01/85)

FERMETURE DES ENTREPRISES AUDE BERT : LES DEBOIRES DES RICHES ET CEUX DES PAUVES

Voilà de nouveau la riche famille Audebert sur la sellette. En effet, leur principale entreprise de vente de voitures Renault, serait sur le point de fermer en licenciant 149 travailleurs.

On apprend que la société en question aurait plusieurs milliards de centimes de dettes, et que la maison-mère Renault, en France, refuserait de leur livrer des voitures à crédit. Conséquence pour les travailleurs : la perte pure et simple de leur emploi.

Mais on apprend aussi que la famille Audebert, dont l'un des membres, soupçonné d'être impliqué dans le détournement des milliards de la SODEG, avait passé quelques heures en prison, a mis quelques biens à l'abri. Et si ces gens-là, qui tenaient le haut du pavé, risquent de perdre et leur superbe, et leur position dominante, ils ne seront pourtant pas dans la misère, une fois leurs affaires liquidées.

Car selon que vous soyez puissant et riche ou simplement un travailleur, un exploité, les déboires économiques ne vous frappent pas de la même façon. Et vous ne subissez pas non plus avec la même rigueur les foudres de la justice. Il y a eu une affaire SODEG, les Audebert et autres y ont été impliqués, on a cité le nom de Viviès, un parent de Michaux-Chevry était aussi impliqué, et comme par miracle, l'affaire s'est dénouée sans procès, sans arrestation.

Tous ces gens du monde du pouvoir et de l'argent, sont aussi du même monde que ceux qui détiennent le pouvoir de justice, et le pouvoir politique. Ces gens-là, entre eux, peuvent se faire des coups bas, et se lancer entre les jambes une affaire SODEG, mais si le scandale financier risque de devenir un scandale politique les éclaboussant tous, les voilà tous de droite et de gauche, qui se protègent mutuellement.

Alors, peut-être que la maison Renault sous les directives du pouvoir, n'a pas fait de cadeaux à Audebert, mais le résultat, c'est que 149 travailleurs, eux, se trouveront à la rue.

Mais si tout cela est ch quant, cela n'a rien d'étonnant. Choquant ç. l'est surtout que tous ces jours-ci, toutes sortes de procureurs, de juges, nous ont rebattu les oreilles sur le rôle de la justice, sur son objectivité. Mais il faut dire qu'ils avaient en vue tous ces petits délits commis par des quantités de jeunes sans travail, trainant dans les rues, et de plus en plus nombreux à tomber dans la délinquance ainsi que des militants anti-colonialistes dont la plupart le sont par révolte contre les injustices de cette société. Cela n'est pas étonnant parce que c'est dans la nature même de la société dans laquelle nous vivons. Cette société est dirigée, dominée, organisée par les riches, et pour les riches, et quelles que soient les circonstances, ils retombent toujours sur leurs pieds. Aucun souci donc à se faire pour le sort de la famille Audebert.

Il reste aux travailleurs à se défendre et ils le feront d'autant mieux qu'ils menaceront de se payer sur les biens qui appartiennent à la famille Audebert, et dont la valeur est encore grande malgré les difficultés dont il est question. Les travailleurs des entreprises Audebert n'ont aucune raison d'attendre un règlement amiable de l'affaire. Car ils prendront ainsi le risque de se retrouver dehors sans rien dans les mains. Ils ne peuvent malheureusement pas compter non plus sur la combativité des organisations ouvrières officielles. Ce qu'ils obtiendront, c'est ce qu'ils arracheront de haute lutte, Nous le savons tous, dans cette période de crise, ce n'est pas la crise pour tout le monde.

Les patrons liquident ou diminuent sur les affaires qui ne rapportent pas assez. Ils «compriment» le personnel, mais eux ne perdent rien, attendant simplement un meilleur moment pour réinvestir et refaire du profit grace à notre travail. Notre réponse à nots travailleurs, dans ce cas là, doit être d'essayer de leur arracher une partie de leurs biens de leur rendre le plus difficile possible leur liquidation et licenciements, de menacer même de nous payer sur les biens qu'ils possèdent, pour leur faire payer cher le droit qu'il s'arrogent de disposer de nous comme du matériel.

### Echos des entreprises de commerce (Guadeloupe)

NOUVELLES GALERIES: EN 1985 COM-ME EN 1984 APRES L'INVENTAIRE LE TEMPS DES «DEMARQUES»... CHANSON CONNUE DE LA DIRECTION.

Il n'y a pas que les petits chefs qui voient des voleurs partout : avant même les résultats de l'inventaire, la direction commence à parler de démarque.

Et pour elle, démarque signifie vol, casse, bref, comme ils disent, «manque de conscience professionnelle des employés», voilà leur grand mot! Mais il n'est jamais venu à l'idée de ces messieurs que ces démarques pourraient être dues à des erreurs dans la comptabilité, ou autre.

Quant à la conscience professionnelle, si elle est proportionnelle au salaire, ces messieurs de la direction devraient en avoir beaucoup, beaucoup plus que nous. Mais est-ce bien le cas? PRISUNIC-HIBISCUS: POUR LA FIN DE L'ANNEE, RECEPTION PATRONALE ET... POMMADE DANS LE DOS...

Réunion le vendredi après-midi pour les employés de bureau, réunion du samedi en fin de journée pour ceux du magasin. Ces réunions étaient arrosées d'une timbale de champagne et quelques amuse-gueules. Du sérieux quoi!

Le patron profitait alors pour nous adresser ses vœux pour 1985 souhaitant entre autre de pouvoir bénéficier «d'une aussi bonne collaboration en 1985 qu'en 1984».

C'était sans doute là le clou de ces «réceptions» : nous demander de continuer de travailler de plus en plus dur, pour que le patron lui continue de prospérer et s'aggrandir, etc. . .

En tout cas, plusieurs d'entre nous pensaient cela. Mais rien ne dit qu'en 1985, nous ne referons pas nos comptes!

### Extraits du bulletin «Combat Ouvrier» diffusé au Moule

L'EAU REVIENT TROP CHER , ALORS BEAUJEAN «REPRIME» LA POPULATION

Depuis quelques semaines la municipalité a décidé de fermer des fontaines dans la commune. Les fontaines de Lemercier, du Morne Sergent. de Vassont notamment, ont été fermées. Elle a voulu fermer celle de la zone de décasement de Sergent mais ayant été menacée par certains jeunes, a reculé. Pour justifier cette décision scélérate, le Maire avance que l'eau coute trop cher à la municipalité.

Ainsi, le coût de l'eau étant trop élevé, la municipalité Beaujean punit la population. Une telle decision exprime un profond mépris envers nous.

En fait, pour Beaujean et ses acolytes,

la couche la plus démunie de la population du Moule utilisant l'eau des fontaines publiques pour leurs besoins personnels ruinent la municipalité. Les travailleurs connaissent bien ce genre d'argument. Quant il y a des difficultés, ce sont toujours les plus démunis, les malheureux qui doivent payer. De plus en plus nombreux sont les travailleurs, les femmes, les jeunes qui comprennent cela. Et certains n'ont pas hésité à réagir en obligeant la municipalité à rouvrir la fontaine de leur quartier. Ce fut le cas notamment à Lemercier.

Quand on pense qu'il y a beaucoup de familles et surtout beaucoup de personnes âgées dans ces quartiers pauvres qui ne disposent pas d'eau courante, on ne peut pas comprendre comment une mucipalité peut se permettre de prendre une telle décision.

#### Échos de l'hôpital (Guadeloupe)

BRAVO LA PEDIATRIE!

Le coup de colère du personnel de pédiatrie et du Chef de Service a porté ses fruits.

La direction envisage de recruter les 21 agents supplémentaires que demandait le personnel.

En ce qui concerne le matériel, la DDA-SS, le Conseil Général et la Direction ont annoncé qu'ils mettraient tout en œuvre pour régler le problème au cours du mois de janvier.

Décidemment ces messieurs ne sont sensibles qu'à un seul langage, celui de la colère. Alors, à nous d'en tirer les conclusions!

L'HOPITAL VA-T-IL DEMANDER LA CHARITE ?

Depuis quelques temps l'hôpital ne peut nique!
plus fournir certains médicaments aux malades.

Ap
causé r

Par exemple, il n'y a plus d'insuline, mé-

dicament indispensable aux diabétiques.

Alors, les malades doivent s'en procurer dans les pharmacies de ville.

Si la situation financière de l'hôpital ne s'améliore pas, on se demande dans quelles conditions les malades seront soignés! Savez-vous qu'un avion militaire (chas-

seur, bombardjer nucléaire) coûte autant que 75 hôpitaux de 100 lits.

L'argent pour les bombardiers, pour la guerre, il y en a toujours, pour les besoins de la population, beaucoup moins.

L'ELECTRONIQUE AU SERVICE DES PRI-VILEGIES!

Enfin, les médecins n'auront plus de problème pour garer leur voitures!

Désormais, leurs parkings ne s'ouvriront que pour eux, moyennant une carte électronique!

Après cela, venez nous parler du déficit causé par nos congés de maladie, gaspillages ou autres!

# Extraits du bulletin : L'écho de l'aéroport Guadeloupe

AIR-GUADELOUPE : DES SACRIFICES QUI TOUCHENT SURTOUT LES BAS SALAIRES

Koury est parti, et il se trouve sans doute bien peu d'entre nous pour le regretter. Il est parti sans que personne ne lui demande des comptes. . .

Les problèmes, c'est nous qui les avons avec une situation financière catastrophique pour la compagnie. Voilà pourquoi les nouveaux dirigeants avec l'accord des syndicats ont établi un «plan de redressement». Malheureusement, comme en 81 lors de l'arrivée de Koury, c'est sur notre dos que l'on commence à «redresser».

C'est ainsi que la prime de fin d'année a été supprimée, sans que nous ayons préalablement donné notre accord. Lors de l'assemblée générale, beaucoup d'entre nous ont exprimé leur mécontentement.

Encore une fois, ce sont les plus bas salai-

res qui sont le plus durement touchés. Car se passer de prime est plus facile lorsqu'on gagne plus de 2 millions de centimes que lorsqu'on touche 3550 F par mois.

On aurait au moins pu payer la prime pour les plus bas salaires. De toute façon, con'est pas cela qui comblera le déficit de la compagnie!

QUAND LA PAF MENACE DE VERBALI-SER...

Plusieurs d'entre nous, en particulier un postier et un bagagiste, se sont vus menacés d'une amende de 150 F s'ils ne portaient pas leur badge de façon apparente.

Est-ce une nouvelle manière de renflouer les caisses de l'Etat, les voitures mal garées devenant plus rares ? Ou est-ce l'effet de la peur causée par les «colis douteux» qui ont semé une belle pagaille ces temps derniers, au point que les agents de la PAF ne reconnaissent plus des gens qu'ils côtoient tous les jours ?

# Capesterre - Belle-Eau : UN TRAVAILLEUR DE LA BANANE MEURT : accident de travail ou négligence de ses soigneurs ?

Un ouvrier de la banane de la région de Capesterre Patrick GOODRIDGE est décédé le jeudi 10 janvier à la clinique «les colibris» alors qu'il se trouvait semble-t-il sur la table d'opération. Les circonstances de sa mort sont tellement peu compréhensibles que sa femme (et peut-être aussi la Caisse Générale de Sécurité Sociale) a demandé que son cadavre soit autopsié.

En effet, victime d'un accident de travail le jeudi 3 janvier sur la planta-

tion G. Dufflo à l'Hermitage Trois-Rivières, il a tordu son genou en tombant dans un trou, un de ces trous que laissent les bananiers en pourrissant, alors qu'il transportait des régimes de bananes. Il a été tout de suite transporté à la clinique par son patron M. Dufflo. Il est resté plusieurs jours à la clinique, son genou malade n'étant guère soigné. Le mercredi 9 janvier, il a été vu par sa femme, qui l'a laissé en bonne santé. Et ne voilà-t-il pas

que le jeudi 10 janvier, on apprend à son épouse que Patrick Goodridge est mort alors qu'il se trouvait sur la table d'opération. Ses obsèques devaient avoir lieu le vendredi 11 janvier, mais il n'a pas été enterré ce jour là, son corps ayant été envoyé pour autopsie à l'Hopital Général P-A-P/Abymes. Ce n'est que le mardi 15 qu'il a été enterré.

Patrick GOODRIDGE était âgé de 37 ans, il laisse sa femme et ses quatre

enfants dont un en bas âge. Les travailleurs de la banane de la région ont été très touchés par sa disparition. Est-il mort à cause de son accident, ou encore par la faute de ceux qui étaient responsables de le soigner, c'est la question que se posent les travailleurs de Capesterre

En tout cas, voici une nouvelle victime qui vient allonger la liste déjà très longue des travailleurs morts en «gagnant» leur vie.

#### Émigration: Communiqué sur le procès de Radio Voka (EXTRAITS)

Le 25 Janvier prochain, ce sera le procès de RADIO VOKA devant la 17e chambre du tribunal de Paris, pour «émission illégale». A travers Le Président de Fraternité Caraïbes c'est le procès d'une voix des communautés immigrées des colonies françaises des Caraibes (GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE) dans la région parisienne qui

est réprimée.

C'était le 28 Août 83 que les forces de répression ont saccagé, cassé sauvagement RADIO VOKA. Les responsables de l'audiovisuel sous l'autorité du gouvernement PS-PCF avaient toujours adopté une politique de discrimination à l'égard de VOKA, «oubliant» de l'inviter aux réunions des radios en vue de la dérogation. Ainsi donc après avoir nié à VOKA le droit d'émettre, après avoir nié le droit à l'expression des communautés immigrées des Colonies-D.O.M. des Caraïbes dans leur langue maternelle, le gouvernement français veut continuer à réprimer, condamner VOKA, à travers ce procès de R. CONSTANT. Autour de Radio VOKA pendant plus de 14 mois les communautés antillo-guyanaises se sont massivement mobilisées pour défendre leur droit d'expres-

Nous ne devons reconnaître aucun droit à la justice française en France ou dans nos Pays de juger les fils et filles de nos Peuples opprimés par la France. Nous devons massivement dire NON au procès de VOKA. C'est aux communautés émigrées martiniquaise, guadeloupéenne, guyanaise qu'il revient de tirer les leçons de l'expérience de VOKA. Il est important que la communauté Antillo-guyanaise soit mobilisée, nombreuse pour défendre le droit d'expression de Radio VOKA contre cette répression coloniale.

Le COMITE pour la défense du droit d'expression de VOKA pourra regrouper toutes les personnes et organisations qui le souhaitent sur des bases démocratiques.

Il devra organiser une large campagne contre le procès de Radio VOKA de sorte que toutes les sœurs et frères qui le veuillent quel que soit leur point de vue, participer à cette lutte contre la répression à l'encontre de VOKA et contribuer à ce que l'émigration Antillo-Guyanaise tire elle même les leçons de VOKA, porte ses jugements librement.

Une COMMISSION PROVISOIRE constituée d'individus et d'organisations appelle danc à l'assamblée constitutive d'un 6

#### Basse-Terre Lettre des détenus de la prison

Extraits d'une lettre signée par 80 détenus de la prison de Basse-Terre au Directeur de la dite«Maison d'arrêt». Une Association des détenus guadeloupéens semble être à l'initiative de cette démarche.

Depuis trop longtemps les détenus en Guadeloupe et plus particulièrement à Basse-Terre sont confrontés à des conditions d'incarcération matérielles et humaines qui sont à la limite du supportable (...)

C'est en fonction d'une loi définie et intégralement appliquée en FRANCE que nous sommes ici. Cette loi nous est appliquée dans toute sa rigueur lorsque elle a trait à nos devoirs et est transgressée lorsque elle a trait à nos droits élémentaires.

Des décennies de comportements autoritaires de Directions tablant sur l'animosité entre détenus et l'ignorance par ces derniers de leurs droits fondamentaux ont favorisé l'installation d'un «climat relationnel» de type militaire, avec au sommet la Direction, les gradés et les gardiens, et à la base, voire au sous-sol le vil bétail que constitueraient les

on lui infligea une torture morale en deposant son repas contenu dans une auge (comme pour un chien!) par terre dans la cour et hors de sa portée.

L'exemple du gardien récemment de service de nuit et mettant en marche un tuyau d'arrosage entre 1 et 2 h du matin pour arroser le détenu souffrant aussi de troubles psychiques et maintenu dans des conditions plus que précaires (obligé de coucher nu à même le sol) illustre bien ces propos. . .

Il faut que cela cesse sans délai, car ces violences sont faites en violation de l'article D 220 du CCP. Un décret de 1959 interdit formellement au personnel pénitentiaire de se livrer à des actes de violence sur des détenus et le rend passible de graves sanctions disciplinaires et pénales.

Bien sûr le silence fait autour de tels actes, leur ignorance de la part de l'opinion publique, sont la condition même de leur

perpétuation.

Nous envisageons donc d'informer les responsables politiques, les médias, écrits ou parlés, tant Guadeloupéens qu' Internationaux ; de la situation qui nous est faite en ces lieux.